



A l'attention des médecins diabétologues installés sur une zone d'exercice d'un ou plusieurs infirmiers libéraux participant au programme SUDD

Toulouse, le 21/12/09

Chère consoeur, cher confrère, chers amis,

Le réseau de diabétologie régional DIAMIP est partenaire d'un programme national de suivi personnalisé des patients diabétiques en difficultés par les infirmiers libéraux promu par l'ANCRED (Association Nationale de Coordination des Réseaux Diabète). Il s'agit du programme SUDD (Suivi des patients Diabétiques en Difficultés) qui est un protocole de recherche clinique dans lequel des infirmiers libéraux installés dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn sont prêts à s'engager avec vous.

Son but est d'expérimenter l'efficacité d'un suivi personnalisé en face à face et de proximité, de patients diabétiques de type 2 ayant un parcours de soins complexe°, sur 12 mois, par des infirmiers libéraux agissant en étroite collaboration avec vous-même et le réseau régional de Diabétologie.

° La complexité du parcours de soins des patients diabétiques de type 2 est définie :

- Soit par un recours à l'hospitalisation dans l'année précédente: à savoir une hospitalisation pour accident ou complication cardio-vasculaire ou une hospitalisation de plus de 5 jours en diabétologie ou en médecine interne pour diabète,
- Soit par l'existence de barrières faisant obstacle au traitement du diabète : précarité, particularités culturelles, addiction, isolement, difficultés d'observance...
- Soit par un déséquilibre du diabète (HbA1c >7,5% à 2 reprises) ou une HTA non contrôlée (>140/90 mmHg) persistant et ce malgré les recours spécialisés dont la consultation en colloque singulier avec un diabétologue depuis moins d'un an, et aboutissant à une demande d'aide de la part du médecin traitant ou du diabétologue.

Qui fait quoi ?

Le médecin traitant et/ou le diabétologue libéral : inclut les patients, participent à la réunion de concertation et peuvent bénéficier d'une formation par Internet.

- Le médecin qui remplit la fiche d'inclusion et qui participe à la réunion de concertation est rémunéré sur la base de 90€ par patient.
- Si le diabétologue libéral procède à l'inclusion et au remplissage de la fiche, ce dernier est rémunéré 90€ par patient et le médecin généraliste est rémunéré 45€ pour sa participation à l'inclusion et la co-signature de la fiche d'inclusion. Si ce dernier participe effectivement à la réunion de concertation pluridisciplinaire, il sera alors rémunéré à hauteur de 90€ au total par patient.

Les infirmiers « SUDD »: réalisent l'accompagnement des patients diabétiques, après avoir validé leur formation

La coordination du réseau : organise localement l'étude, est le correspondant privilégié des médecins à l'origine de l'inclusion des patients ainsi que des infirmiers impliqués dans le programme.



Il est important que vous preniez connaissance des détails du déroulement du **protocole de recherche clinique** que vous trouverez dans le **synopsis** ci-joint. Nous vous joignons également le listing des IDE impliqués dans le programme pour que vous puissiez connaître leurs zones d'exercice.

La coordination du réseau reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant le programme.

Si vous souhaitez recevoir le support électronique : « formation médecins au programme SUDD, test de lecture », merci de nous en faire la demande par téléphone, fax (en nous communiquant votre adresse mail) ou par mail.

Si vous envisagez d'inclure l'un de vos patients diabétiques de type 2 dans ce protocole de recherche clinique, vous devez également nous contacter préalablement pour que nous organisions ensemble le déroulement pratique de l'inclusion de votre patient et la mise en place du programme pour ce dernier (vérification des critères d'inclusion, envoi de la fiche d'inclusion vierge à votre intention, visite initiale de l'IDE « SUDD », réunion de concertation pluriprofessionnelle, les 3 ou 4 visites suivantes de l'IDE puis la visite finale).

Certains infirmiers participant au programme SUDD ont pu déjà faire la démarche de vous présenter préalablement le programme ou le feront dans les prochains jours, nous vous remercions de leur consacrer un peu de votre temps et une écoute attentive.

SUDD constitue une démarche innovante d'aide à la prise à charge des patients diabétiques de type 2 en difficultés qui vise à élaborer et mettre en marche pour chacun, un Plan Personnalisé de Santé c'est-à-dire un plan d'aide, de suivi +/- d'éducation thérapeutique utilisant des ressources thérapeutiques (au sens large) et médico-sociales existantes dans un souci de coordination des actions et de potentialisation des compétences des partenaires soignants autour du patient.

En espérant que cette démarche vous intéressera, n'hésitez pas à nous appeler pour tout renseignement complémentaire ou pour discuter de tout cas concret,

Recevez, chère consoeur, cher confrère, chers amis, nos sincères et amicales salutations.

Docteur Marie-Christine CHAUCHARD

Dr Jacques Martini

Médecin Coordinateur du réseau DIAMIP

Président du réseau DIAMIP